

23 août 2001
Français
Original: anglais

**Assemblée des États parties à la Convention
sur l'interdiction de l'emploi, du stockage,
de la production et du transfert des mines
antipersonnel et sur leur destruction**
Troisième Assemblée
Managua, 18-21 septembre 2001
Point 6 du projet d'ordre du jour provisoire

**Coûts estimatifs liés à l'organisation
de la troisième Assemblée des États parties
à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage,
de la production et du transfert des mines antipersonnel
et sur leur destruction**

Qui se tiendra à Managua du 18 au 21 septembre 2001

1. L'Assemblée générale, au paragraphe 9 de sa résolution 55/33 V, a notamment prié le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de procéder, conformément au paragraphe 2 de l'article 11 de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, aux préparatifs nécessaires à la convocation de la troisième Assemblée des États parties à la Convention à Managua du 18 au 21 septembre 2001.
2. Suite à cette demande de l'Assemblée générale, le Secrétariat a présenté en décembre 2000 un état récapitulatif des coûts estimatifs qu'entraînerait la convocation de la troisième Assemblée, y compris les coûts d'une première mission de planification et les coûts estimatifs d'une deuxième mission de planification destinée à évaluer les installations et les moyens logistiques locaux, et à déterminer ce que nécessiterait la tenue de la troisième Assemblée des États parties ailleurs que dans une ville siège des Nations Unies, en l'occurrence à Managua. La première mission de planification a eu lieu en novembre 2000, la deuxième est prévue pour 2001.
3. Le Comité permanent d'experts sur l'état et le fonctionnement d'ensemble de la Convention, lors de sa première réunion, tenue à Genève le 8 décembre 2000, a pris note des coûts estimatifs présentés par le Secrétariat qui, compte tenu des observations formulées par le Comité, présente ci-après un état révisé des coûts estimatifs.



4. Sous réserve des termes de l'accord qui sera conclu avec le Gouvernement nicaraguayen, pays hôte, tous les coûts liés à l'organisation de l'Assemblée, y compris ceux de la mission de planification, seront pris en charge par les États parties et les États non parties à la Convention participant à l'Assemblée. L'Organisation des Nations Unies a pour pratique de prélever 13 % des dépenses liées aux activités de ce type pour couvrir les frais d'administration et autres dépenses d'appui (appui au programme) qu'elle est amenée à engager pour les exécuter. Ces dépenses d'appui au programme entreraient dans les coûts totaux que les États parties et les États non parties à la Convention participant à la troisième Assemblée auraient à supporter.

5. Les coûts estimatifs, sur la base desquels serait calculée la contribution des États parties et des États non parties à la Convention participant à la troisième Assemblée, comprennent les coûts des services de conférence, les coûts autres que ceux des services de conférence et les dépenses d'appui au programme et les autres dépenses supplémentaires occasionnées par l'organisation de l'Assemblée à Managua. On trouvera à l'annexe un tableau donnant la ventilation de ces coûts estimatifs.

A. Coûts estimatifs des services de conférence

6. Les estimations révisées concernant le coût des services de conférence ont été calculées à partir de quelques hypothèses : les langues de travail seraient l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe, les séances ne donneraient pas lieu à l'établissement de comptes rendus, il y aurait deux séances par jour, sur une période de quatre jours, avec des services d'interprétation pour toutes les séances, et il n'y aurait pas de séances simultanées.

7. En ce qui concerne la documentation nécessaire, les hypothèses retenues sont les suivantes : 64 pages de documentation avant la session (ordre du jour provisoire, programme de travail, règlement intérieur, rapports des Comités permanents d'experts, résumé des rapports présentés en vertu de l'article 7 de la Convention, et autres rapports divers), 117 pages de documentation pendant la session (liste provisoire des participants, projet de rapport final, trois décisions/résolutions diverses), et 105 pages de documentation après la session.

8. Sur la base des hypothèses susmentionnées, les estimations concernant les ressources nécessaires pour les services de conférence s'établissent comme suit :

	<i>Dollars É.-U.</i>
Documentation avant, pendant et après la session	326 500
Service des séances (interprètes, fonctionnaire des conférences, fonctionnaire chargé de la distribution des documents et fonctionnaire chargé de la reproduction des documents)	49 400
Autres ressources à prévoir (techniciens du son, etc.)	5 900
Total	381 800

B. Coûts estimatifs des services autres que les services de conférence

9. L'Assemblée des États parties, qui sera nombreuse, nécessitera le concours d'un nombre suffisant de fonctionnaires du Secrétariat. Si elle se tenait au Siège, à New York, les ressources à prévoir en matière de personnel ou de services autres que les services de conférence, calculées au taux minimum, permettraient de financer les services suivants : a) au titre du personnel temporaire, pour une durée de quatre mois, un agent des services généraux (autres classes) chargé d'aider le Secrétaire exécutif de l'Assemblée à s'acquitter de ses fonctions de fond (coordination de tous les aspects administratifs et financiers associés à l'Assemblée, réponse aux questions des États parties et des autres États et organisations participants, liaison avec les représentants du Département des affaires de désarmement, contrôle des délais de présentation des documents, établissement de la liste des orateurs), ainsi qu'à prendre toutes les dispositions administratives nécessitées par l'Assemblée; b) frais de voyage et indemnités journalières de subsistance pour le Secrétaire exécutif de l'Assemblée, qui est un fonctionnaire du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui a son siège à Lima. Les mêmes ressources seront nécessaires pour la tenue de l'Assemblée à Managua.

10. On a inclus également les ressources nécessaires pour des fournitures et services divers (500 dollars), destinées à couvrir le coût d'articles de papeterie, et pour les frais de communications (1 500 dollars).

11. Sur la base des hypothèses exposées ci-dessus, les coûts autres que ceux des services de conférence à prévoir pour la troisième Assemblée des États parties peuvent se récapituler comme suit :

	<i>Dollars É.-U.</i>
Voyages, indemnités journalières de subsistance et faux frais au départ et à l'arrivée du Secrétaire exécutif de l'Assemblée (fonctionnaire du Département des affaires de désarmement en poste à Lima)	3 200
Personnel temporaire (un agent des services généraux (autres classes) pour une durée de quatre mois)	19 500
Heures supplémentaires	3 000
Fournitures et services divers	2 000
Total	27 700

C. Coûts supplémentaires entraînés par la tenue de l'Assemblée à Managua

12. Lorsqu'une réunion se tient ailleurs que dans une ville siège (New York, Genève, Vienne...), on compte que le pays hôte assumera les coûts directs ou indirects s'ajoutant à ceux qu'aurait occasionnés la réunion si elle avait été tenue dans une ville siège. Il était indiqué dans la note du Secrétariat publiée sous la cote A/C.1/55/L.52 que le montant des dépenses occasionnées par la tenue de la troisième Assemblée à Managua n'était pas encore connu, mais qu'on pouvait prévoir qu'il y aurait des coûts directs tels que ceux des déplacements du personnel des services organiques et des services de conférence. On peut prévoir aussi des coûts indi-

rects (locaux de conférence, matériel, frais locaux de transport et de personnel, communications, etc.).

13. Les constatations de la première mission de planification ont permis de déterminer que les frais de voyage depuis New York et Lima, les indemnités journalières de subsistance et les faux frais au départ et à l'arrivée des fonctionnaires ci-après s'élevaient à un montant estimatif de 66 400 dollars :

a) Services de conférence et personnel d'appui : i) un coordonnateur des services de conférence, ii) 20 interprètes, iii) un fonctionnaire de conférence, iv) deux fonctionnaires du contrôle des documents, v) un fonctionnaire de la distribution des documents, vi) un fonctionnaire de la reproduction, vii) un ingénieur du son, viii) un technicien/informaticien;

b) Personnel organique et autre personnel : i) trois fonctionnaire (2 administrateurs et 1 agent des services généraux) du Département des affaires de désarmement; ii) trois fonctionnaires de l'information; iii) un officier de la sécurité et de la sûreté.

14. Les autres coûts estimatifs comprennent les communications (2 000 dollars) et divers services (principalement de fret, 3 000 dollars). Les autres coûts sont donc estimés au total par l'Organisation des Nations Unies à 71 400 dollars. Ils sont, comme on l'a dit plus haut, soumis à un pourcentage prélevé au titre de l'appui au programme.

15. Le Gouvernement nicaraguayen a estimé que pour couvrir les frais occasionnés par la tenue de l'Assemblée à Managua, il faudrait, selon les critères de l'Organisation des Nations Unies, que les États parties et les autres États participant à l'Assemblée supportent des coûts supplémentaires s'élevant à 213 800 dollars.

D. Montant estimatif des dépenses d'appui au programme

16. Comme on l'a dit plus haut, l'Organisation des Nations Unies opère un prélèvement égal à 13 % du montant des dépenses pour couvrir les frais d'administration et autres dépenses qu'elle est amenée à engager pour l'organisation de l'Assemblée. Le Secrétariat a donc inclus dans les prévisions révisées un montant de 63 300 dollars, qui représente environ 13 % du montant des services de conférence, des autres services et des autres coûts, estimés par l'Organisation à 487 900 dollars.

E. Provision pour imprévus

17. Conformément aux politiques et pratiques établies de l'Organisation des Nations Unies, une provision pour imprévus de 117 700 dollars, représentant environ 15 % des coûts estimatifs (dépenses d'appui au programme comprises) de l'Assemblée et des missions de planification a été constituée afin de pourvoir aux éventuels manques à recevoir et aux dépenses finales.

F. État récapitulatif des coûts estimatifs

	<i>Dollars É.-U.</i>
I. Services de conférence	381 800
II. Coûts autres que ceux des services de conférence	27 700
III. Coûts supplémentaires occasionnés par la tenue de l'Assemblée à Managua	
1. Montant estimé par l'ONU (par. 13 et 14)	71 400
2. Montant estimé par le pays hôte (par. 15)	213 800
IV. Dépenses d'appui au programme (missions de planification comprises)	63 300
V. Frais administratifs facturés par le PNUD	19 700
Total partiel	777 700
VI. Première mission de planification (à l'exclusion des dépenses d'appui au programme)	3 300
VII. Deuxième mission de planification (à l'exclusion des dépenses d'appui au programme)	3 400
Total partiel	6 700
Total	784 400
VIII. Provision pour imprévus (15 %)	117 700
Total	902 100

18. Il est à noter que les coûts indiqués dans la présente note ont été calculés en fonction de l'expérience passée et du volume de travail escompté. Les coûts effectifs seront déterminés après la fin de l'Assemblée, au moment où l'on connaîtra le montant effectif des dépenses. On compte qu'à ce moment-là, les États parties et les autres États participants qui supportent les coûts apporteront les ajustements correspondant au montant de leur contribution.

19. Les décisions sur les questions budgétaires, sur le financement d'activités entreprises en vertu de la Convention et sur les procédures connexes ne peuvent être prises que lors d'une Assemblée officielle des États parties. Conformément à la pratique passée, le Secrétariat a préparé des lettres de mise en recouvrement, dont le montant a été calculé en fonction du coût estimatif global de l'Assemblée et des missions de planification correspondantes présenté en décembre 2000, et en fonction de la formule de partage des coûts convenue par les États parties.

20. Les frais occasionnés par les préparatifs et l'organisation de l'Assemblée ne devant pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'Organisation, vu les délais nécessaires pour les dispositions à prendre, il faudrait que les contributions volontaires ou payées par anticipation des contributions mises en recouvrement soient versées rapidement avant l'Assemblée. Il est entendu, à ce propos, qu'à ces paiements par anticipation correspondraient éventuellement des crédits dont le montant serait fonction d'une décision prise en ce sens par les États.

Annexe

**Coûts estimatifs révisés liés à l'organisation
de la troisième Assemblée des États parties
à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage,
de la production et du transfert des mines antipersonnel
et sur leur destruction¹, qui se tiendra à Managua
en septembre 2001**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Première mission de planification (montants effectifs)</i>	<i>Deuxième mission de planification (montants estimatifs)</i>	<i>Troisième Assemblée des États parties (montants estimatifs)</i>	<i>Total</i>
I. Services de conférence				
A. Documentation, avant, pendant et après la session			326 500	326 500
B. Services des réunions			49 400	49 400
C. Frais de voyage des fonctionnaires assurant les services de conférence pour les missions de planification	1 305	1 350		2 655
D. Autres coûts (techniciens du son, etc.)			5 900	5 900
Total I	1 300	1 400	381 800	384 500
II. Coûts autres que ceux des services de conférence				
A. Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance et faux frais au départ et à l'arrivée du Secrétaire exécutif de l'Assemblée venu du Département des affaires de désarmement (Lima)			3 200	3 200
B. Personnel temporaire (1 agent des services généraux pendant 4 mois)			17 900	17 900
C. Heures supplémentaires			3 000	3 000
D. Fournitures et services divers			2 000	2 000
Total II	–	–	27 700	27 700
Total I et II	1 300	1 400	409 500	412 200

	<i>Première mission de planification (montants effectifs)</i>	<i>Deuxième mission de planification (montants estimatifs)</i>	<i>Troisième Assemblée des États parties (montants estimatifs)</i>	<i>Total</i>
III. Coûts supplémentaires occasionnés par la tenue de l'Assemblée à Managua				
1. Montant estimé par l'ONU				
A. Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance et faux frais au départ et à l'arrivée du personnel organique et administratif envoyé à la troisième Assemblée			8 200	8 200
B. Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance et faux frais au départ et à l'arrivée des missions de planification	2 000	2 000		4 000
C. Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance et faux frais au départ et à l'arrivée du personnel du Service des conférences			49 100	49 100
D. Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance et faux frais au départ et à l'arrivée du personnel du Département de l'information			7 100	7 100
E. Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance et faux frais au départ et à l'arrivée du personnel de sécurité			2 000	2 000
F. Communications			2 000	2 000
G. Services divers (principalement de fret)			3 000	3 000
Total III.1	2 000	2 000	71 400	75 400
Total I, II et III.1	3 300	3 400	480 900	487 600
2. Montant estimé par le pays hôte				
A. Locaux de conférence			60 000	60 000
B. Système d'interprétation			62 800	62 800
C. Ordinateurs et imprimantes			40 000	40 000
D. Téléphone et Internet			10 000	10 000
E. Télécopieurs			1 500	1 500
F. Photocopieuses			7 500	7 500
G. Autres meubles et matériels			25 000	25 000

	<i>Première mission de planification (montants effectifs)</i>	<i>Deuxième mission de planification (montants estimatifs)</i>	<i>Troisième Assemblée des États parties (montants estimatifs)</i>	<i>Total</i>
H. Fournitures			7 000	7 000
Total III.2	–	–	213 800	213 800
Total I, II, III.1 et III.2	3 300	3 400	694 700	701 400
IV. Dépenses d'appui au programme (13 % de I, II et III.1)	400	400	62 500	63 300
Total I, II, III et IV	3 700	3 800	757 200	764 700
V. Frais administratifs facturés par le PNUD	–	–	19 700	19 700
Total I, II, III, IV et V	3 700	3 800	776 900	784 400
Provision pour imprévus (15 %)	600	600	116 500	117 700
Total général	4 300	4 400	893 400	902 100

¹ Les chiffres ont été arrondis à la centaine de dollars la plus proche.